



L'animatrice peut vous accompagner dans votre recherche d'emploi, vous aider à rédiger un CV et une lettre de motivation. Elle peut également procéder à votre actualisation mensuelle et à vos autres démarches en ligne sur le site www.pole-emploi.fr



L'animatrice dispose de nombreux formulaires d'impôts et peut vous aider à les remplir. De même, elle entre en contact avec le service des impôts des particuliers de Montauban si vous ne pouvez pas vous rendre à la permanence qui a lieu à la MSAP le 2ème mardi du mois le matin sans rendez-vous.



Si vous avez des difficultés pour vous rendre dans les communes du territoire, aux marchés de Caylus, Caussade, Villefranche de Rgue ou Saint-Antonin NV, contactez l'animatrice de la MSAP. Elle vous renseignera sur le système du Transport à la Demande **VERLIBUS** qui est un transport collectif à bas prix accessible à tous ou sur Rezo pouce, qui est un dispositif d'auto-stop organisé.

L'animatrice de la MSAP peut vous renseigner sur des horaires de bus, de train ou d'avion et vous accompagner pour réserver en ligne.

PERMANENCES

Service des Impôts des Particuliers

Le 2ème mardi du mois de 9h à 12h *sans rdv*

Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Le 1er mardi du mois *sur rdv* (05.65.35.86.00)

EREF Site de Proximité

Uniquement *sur rendez-vous* (05.63.68.24.66)

ADMR

Le jeudi de 10h à 12h *sans rendez-vous*

Assistants Sociaux (CD 82)

Sur rdv (05.63.30.69.15)

Relais d'Assistants Maternelles RAM

Permanence d'information pour les parents, les assistantes maternelles, les gardes à domicile, les candidates à l'agrément) *sur rdv* (05.63.30.67.01)

Les permanences de la MSAP de Saint-Antonin NV

ADMR: Tous les mardis de 13h30 à 17h30 (sauf le 2ème du mois) - *sans rendez-vous*

Maïa 82 : Uniquement *sur rendez-vous*

Service des Impôts des Particuliers : 2^{ème} mardi du mois de 14h à 17h *sans rendez-vous*

Point Ecoute (conduites à risque) : Tous les mercredis de 14h à 17h *sur rendez-vous*

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : Le mardi de 9h30 à 11h30 *sur rendez-vous*

Centre Régional de la Propriété forestière: Tous les jeudis de 9h à 12h30, *sans rendez-vous*

Nos partenaires

Association Départementale pour l'Information sur le Logement, ADMR, Bureau Information Jeunesse, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil Départemental, Direction Générale des Finances, Epice 82, Maison des Ados, Mutualité Sociale Agricole, Pôle Emploi, Préfecture de Tarn et Garonne, Régime Social des Indépendants.



8 Rue du Long - 82160 CAYLUS

☎ 05.63.24.50.41

E-mail : msap.caylus82@orange.fr

Site : www.cc-qrga.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mardi et jeudi

de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le mercredi

de 8h à 12h45

Le vendredi

de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h45



Un espace à votre service ...

La Maison de services au public de Caylus a été créée en 1999 par la Communauté de Communes QRGa et la municipalité de Caylus.

Plus connue sous le nom de Relais Services Publics, une labellisation octroyée par l'Etat, en décembre 2015, lui a donné une nouvelle enseigne.

Le principal objectif de la MSAP est de maintenir l'accès aux services publics en milieu rural ; en effet, la MSAP permet aux habitants des communes du territoire QRGa d'avoir un contact permanent avec les administrations et de bénéficier d'une aide dans leurs démarches.

L'animatrice, **Eléonore ARTOUS**, est là pour vous accueillir, vous écouter et vous aider.



L'animatrice de la MSAP vous accueille également afin de vous expliquer tous types de documents que vous ne comprenez pas ou pour lesquels vous avez besoin de précision. Elle vous aide à constituer vos dossiers, frappe et rédige vos courriers et met en page vos documents (associations). De même elle vous propose une écoute et un accompagnement afin de résoudre vos problématiques économiques et sociales



L'animatrice de la MSAP dispose des formulaires de l'assurance maladie, vous aide à les remplir. Vous pouvez également déposer vos feuilles de soin (et vous adresser à la MSAP en cas de réclamation en dehors de la permanence).

Permanence de la MSA le 1er mardi du mois sur rdv



Vous trouverez l'essentiel des formulaires de demande d'allocation CAF à la MSAP ; l'animatrice vous renseigne sur votre dossier via le site Internet ou en contactant directement la CAF de Montauban. Elle peut également effectuer les démarches en ligne (demande d'aide au logement, demande de prime d'activité, etc)



Bientôt la retraite et vous ne savez pas où vous renseigner? Quelles démarches effectuer? En partenariat avec les principales caisses de retraite (CARSAT, MSA, RSI), l'animatrice de la MSAP vous renseigne et vous guide vers les bons interlocuteurs



Un point internet **GRATUIT** est à votre disposition à la MSAP.



L'animatrice vous accompagne dans vos démarches en ligne si besoin. Vous pouvez également rédiger et imprimer des courriers administratifs.

Uniquement sur rendez-vous.



Vous pouvez effectuer votre demande d'immatriculation d'un véhicule via la MSAP ; l'animatrice dispose des formulaires et envoie votre demande à la Préfecture. Vous recevez ainsi votre titre chez vous. De même pour les permis de conduire, l'animatrice vérifie et envoie votre demande à la Préfecture. Vous récupérez votre titre au guichet à Montauban



La MSAP dispose d'une liste d'offres de location sur le territoire ; les propriétaires déposent gratuitement leur annonce et les personnes à la recherche d'un logement peuvent consulter la liste qui est régulièrement mise à jour.

Tous les services proposés
sont **GRATUITS**
Plus de déplacements inutiles
à **Montauban !**

*une Maison de services au public animée par **STÉPHANIE TESQUET**, est à votre disposition
23 Place de la Mairie à Saint-Antonin NV
☎ 05.63.25.00.31